

# **Manifestation de solidarité avec le peuple palestinien**

**Samedi 2 août 2014 à 15h - Berne, Place fédérale**

## **Halte au massacre à Gaza**

### **Application du droit international**

### **Arrêt de tout commerce d'armes avec Israël**

Les massacres qui depuis plus de trois semaines font des milliers de victimes, morts et blessés, hommes, femmes et enfants parmi la population assiégée de la Bande de Gaza doivent cesser immédiatement.

Ces nouveaux massacres perpétrés par l'armée israélienne sont rendus possibles par l'impunité dont jouit l'État d'Israël pour toutes les violations des droits fondamentaux et inaliénables du peuple palestinien, depuis des décennies de colonisation et d'occupation militaire.

Depuis trop longtemps les États membres de l'ONU et les États parties à la 4ème Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre ont manqué aux devoirs et aux obligations de faire respecter le droit international et ont ainsi cautionné le déni du droit au retour des réfugiés, l'annexion de terres, la construction des colonies et du mur, les emprisonnements en masse jusqu'aux massacres répétés et massifs de civils.

Il est grand temps d'agir, comme citoyens et citoyennes du monde et comme habitant-e-s de la Suisse pour exercer les pressions économiques, les sanctions et les boycotts nécessaires afin qu'Israël applique le droit international et reconnaisse les droits des Palestiniens.

En tant qu'Etat dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse a une responsabilité particulière pour l'application du droit international humanitaire. Le refus d'agir là où c'est possible, au niveau politique, diplomatique, juridique et économique pour exercer des pressions afin qu'Israël applique le droit international et reconnaisse les droits des Palestiniens, favorise la continuation des massacres de civils et sape de manière grave la crédibilité de tout engagement pour un ordre international fondé sur les droits humains et la justice.

Il n'y a aucune commune mesure dans les souffrances infligées avec les armes aux deux populations ni dans la violence ni dans le déni de droit imposés par la puissance occupante à la population occupée. C'est pourquoi, tout en condamnant aussi les tirs de roquettes sur la population civile d'Israël, nous appelons le Conseil fédéral à :

- condamner les massacres de la population civile palestinienne perpétrés par l'armée israélienne et exiger la levée du siège inhumain de la Bande de Gaza ;
- exercer des pressions politiques, des sanctions diplomatiques, juridiques et économiques significatives pour qu'Israël cesse immédiatement son offensive militaire qui d'après le droit international constitue une punition collective de la population de la Bande de Gaza ;
- appliquer pleinement l'avis de la Cour Internationale de Justice et des résolutions des Nations Unies demandant le démantèlement du Mur et des colonies et de prendre des mesures contraignantes pour qu'Israël mette fin à la situation illégale créée par le Mur et le régime qui y est associé ;
- mettre fin à toute collaboration militaire entre la Suisse et Israël tant qu'Israël viole ses obligations en matière de droit international humanitaire et refuse de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien. La Suisse doit notamment renoncer au projet d'achat de drones de fabrication israélienne.
- De convoquer une conférence des Hautes Parties Contractantes aux Conventions de Genève pour prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection des populations civiles impactées par ce conflit.

Les organisations suivantes soutiennent cet appel :

Gerechtigkeit Frieden Palastina (GFP), Berner Mahnwache fur einen gerechten Frieden in Israel / Palastina, Gesellschaft Schweiz-Palastina (GSP), Café Palestine Zurich, Kommunistische Jugend Schweiz, BDS Schweiz, PaSo Region Basel (liste au 30.7.2014)